

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20250424-D20252404002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2025

Séance du 24 avril 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
14/05/2025

Objet de la Délibération
Indemnité forfaitaire de déplacement

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN, Rachel VITTE (pouvoir à Yves CRISTIN), Mohammed ZAHID (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément SULPICE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de prendre en charge les frais kilométriques d'un agent administratif devant se rendre régulièrement avec son véhicule personnel dans les salles communales pour les besoins du service.

Les fonctions itinérantes de l'agent sont :

- L'états des lieux des salles communales entrées et sorties
- Visites des salles
- Préparation de la vaisselle et de tout matériel en relation avec les locations

Vu l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle,

Vu l'arrêté interministériel du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum annuel de cette indemnité forfaitaire à 210 euros,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE de verser une indemnité forfaitaire mensuelle à l'agent concerné,
 FIXE le montant de cette indemnité forfaitaire mensuelle à 15 € à partir du 1^{er} mai 2025
 CHARGE le Maire d'établir tout document s'y afférant

Ainsi fait et délibéré le 24 avril 2025
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
 Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20250424-D20252404001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2025

Séance du 24 avril 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
14/05/2025

Objet de la Délibération
Aménagement d'un mode doux Intercommunal SERVAS-LENT RD64 – validation de l'AVP (piste cyclable)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN, Rachel VITTE (pouvoir à Yves CRISTIN), Mohammed ZAHID (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETARE DE SEANCE : Clément SULPICE

LA SEANCE OUVERTE,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux études pré-opérationnelles, à la maîtrise d'œuvre et aux travaux pour la création d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signée les 24 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2024 par Messieurs les Maires des communes de Servas et de Lent, et désignant la Commune de Servas en qualité de coordonnateur du groupement ;

Vu le contrat de mandat public pour la réalisation d'un ouvrage d'infrastructure dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signé le 2 octobre 2024 et notifié à la SPL IN TERRA le 8 octobre 2024 ;

Vu la décision du Maire de Servas n° DM2024-44 du 15 novembre 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études INFRATECH – 240 chemin de la Chassière 01250 REVONNAS et autorisant la SPL IN TERRA, mandataire agissant au nom et pour le compte du mandant, à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bureau d'études INFRATECH, après avoir finalisé l'aspect technique du tracé de cet aménagement d'un mode doux suite aux observations des deux Communes Servas et Lent, a repris les études pour affiner et arrêter le montant prévisionnel du projet.

Le coût total des travaux mis à jour est estimé à 663 371,50 € HT réparti comme suit :

- 311 027,16 € HT pour la Commune de Servas,
- 352 344,35 € HT pour la Commune de Lent.

Monsieur le Maire soumet au vote en précisant que l'objet de la présente délibération est d'approuver le montant AVP des travaux pour la somme de 663 371,50 € HT permettant d'engager la phase dite Projet – PRO et d'autoriser la signature d'un avenant n° 1 au contrat de mandat pour actualiser le montant prévisionnel des dépenses à engager sur le mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le coût prévisionnel au stade de l'Avant-Projet – AVP – des travaux à 663 371,50 € HT réparti comme suit :
 - 311 027,16 € HT pour la Commune de Servas,
 - 352 344,35 € HT pour la Commune de Lent.

- **AUTORISE** le Maire de Servas, coordonnateur du groupement de commandes, à signer l'avenant n°1 au contrat de mandat public du 2 octobre 2024 relatif à l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, actualisant le montant prévisionnel des dépenses à engager sur le mandat à savoir 749 000 € HT soit 898 800 € TTC, soit un différentiel de 168 000 € HT (201 600 € TTC) par rapport au montant initial du mandat.

Ainsi fait et délibéré le 24 avril 2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20250424-D20252404003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2025

Séance du 24 avril 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
14/05/2025

Objet de la Délibération
GBA – amortissements de L'attribution de compensation

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN, Rachel VITTE (pouvoir à Yves CRISTIN), Mohammed ZAHID (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETARE DE SEANCE : Clément SULPICE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'un mandat a été émis au profit de Grand Bourg Agglomération, pour un montant de 2 925.76 € correspondant à l'attribution de compensation d'investissement de l'année 2024, et qu'il est nécessaire de fixer la durée de l'amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement à 5 ans,

APPROUVE le tableau d'amortissement joint en annexe

CHARGE le Maire d'effectuer les opérations correspondantes

Ainsi fait et délibéré le 24 avril 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20250424-D20252404004-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

Séance du 24 avril 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
14/05/2025

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN, Rachel VITTE (pouvoir à Yves CRISTIN), Mohammed ZAHID (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

Objet de la Délibération
DM N°1 – amortissement de L'attribution de compensation 2024 de GBA

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément SULPICE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, qu'il n'a pas été prévu au budget une somme pour l'amortissement de l'attribution de compensation de Grand Bourg Agglomération.

Il est donc nécessaire d'ajuster les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement au budget 2025. Les écritures suivantes sont proposées :

- Dépense de fonctionnement :
Chapitre 042 article 681 : + 570.52 €
Chapitre 023 : - 570.52 €
- Recette d'investissement :
Chapitre 040 article 28046 : + 570.52 €
Chapitre 021 : - 570.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ les écritures ci-dessus,

CHARGE le Maire d'établir la décision modificative correspondante

Ainsi fait et délibéré le 24 avril 2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20250424-D20252404005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2025

Séance du 24 avril 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
14/05/2025

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Isabelle DUCHEMIN, Rachel VITTE (pouvoir à Yves CRISTIN), Mohammed ZAHID (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

Objet de la Délibération
Demande de subvention pour L'aménagement d'un mode Doux entre Lent et Servas (piste cyclable)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément SULPICE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, qu'une délibération a été prise le 23 mai 2024 afin de demander des subventions pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Lent et Servas.

Après étude, le montant prévisionnel des travaux a été redéfini et estimé à ce jour à 352 344 € pour la commune de Lent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale Servas-Lent, tel que détaillé dans la délibération du 23 mai 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des divers organismes
- VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Travaux H.T.	Montants des subventions demandées	Taux
Aménagement d'une piste cyclable LENT-SERVAS	352 344 €		
FONDS PROPRES		79 329 €	23.49 %
Département de l'Ain		48 000 €	13 %
GBA schéma cyclable et PET II		79 329 €	22.51 %
DETR		50 000 €	14 %
LEADER		7 600 €	2 %
FONDS VERT		88 086 €	25 %
Total des subventions publiques		284 623 €	80%
			100 %

- CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré le 24 avril 2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

